



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 12 octobre 2018

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée adopte un nouveau contrat pour renforcer son attractivité auprès des investisseurs nationaux et internationaux

Réunis sous la présidence de Carole Delga ce vendredi 12 octobre à Montpellier, les élus de la Commission permanente ont adopté le nouveau contrat « Occitanie Attractive », ayant pour objectif de renforcer l'attractivité de la région en favorisant la décision d'implantation de projets exogènes portés par des investisseurs nationaux et internationaux.

Dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a fait de **l'attractivité une de ses priorités**. La Région est ainsi pleinement mobilisée pour promouvoir le potentiel régional - entreprises, savoir-faire, productions, qu'elles soient industrielles, agroalimentaires ou agricoles, universités et laboratoires - **afin d'inciter les entreprises à investir, à s'installer et à créer de l'emploi pérenne en Occitanie**.

Cette stratégie porte déjà ses fruits. En 2017, Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est la **1^{ère} région française en matière d'accueil de projets de production**, avec 17% des projets accueillis au niveau national. Le territoire est également attractif **sur le plan de la logistique, avec 15% des projets** (2^e région après Ile-de-France). Sur le volet R&D, **12% des projets accueillis en France choisissent l'Occitanie**, ce qui place le territoire au 3^e rang en terme d'attractivité sur ce segment.

Concernant la provenance des investissements étrangers enregistrés en 2017, les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie sont des partenaires historiques, mais d'autres investisseurs étrangers témoignent de leur intérêt pour le territoire régional. L'Occitanie attire ainsi **33% des projets d'investissements marocains**, et respectivement **23% et 13% des emplois créés par la Chine et le Japon sur le territoire national en 2017**.

Le contrat « Occitanie Attractive » permettra de renforcer cette dynamique **en étoffant l'offre d'accompagnement des entreprises que proposent la Région et son agence de développement économique AD'OCC**. « Occitanie Attractive » permettra notamment de mobiliser et de coordonner tous les acteurs publics et privés autour d'une stratégie commune : **apporter pour chaque projet une réponse complète, qualitative et différenciante**, qui sera déterminante pour l'entreprise lors de son choix d'implantation sur le territoire.

Le dispositif propose **un soutien financier complet**, avec **une condition sur l'impact emploi** (création de 20 CDI minimum pour les PME, 50 CDI minimum pour les grandes entreprises) et sur le seuil minimal de dépenses éligibles de l'ensemble du projet (1M€ HT).

« Avec l'adoption du contrat « Occitanie Attractive », nous poursuivons nos efforts pour créer, sur l'ensemble du territoire, les meilleures conditions pour le développement de nos entreprises régionales et pour en attirer de nouvelles, d'envergure nationale et internationale. Le Contrat « Occitanie Attractive » permettra d'accompagner de nouveaux projets ambitieux et de favoriser la création d'emplois en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » a notamment déclaré Carole Delga.

Contrat « Occitanie Attractive » : 1^{ère} application du dispositif avec l'implantation de GOKATA18 dans les Pyrénées-Orientales

En complément de l'adoption du nouveau dispositif « Occitanie Attractive », les élus régionaux mobilisent **une enveloppe d'1,1M€ pour l'implantation de la société GOKATA18 sur le pôle nautique de Canet-en-Roussillon**. L'activité de GOKATA18 consistera en la conception et l'industrialisation de **catamarans écoresponsables et innovants**, de 44 à 60 pieds, sous la marque ECOcata.

Contact presse :

Mathilde MASSON : mathilde.masson@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 86 46 - 06 07 75 52 82

Service Presse : service.presse@laregion.fr

Suivez-nous sur le compte Twitter du service presse : [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)